



Peut on demander la requalification a une agence interim

Par **manudu62000**, le **11/01/2009** à **01:32**

j'ai besoin d'aide je suis en proces avec ma boite d'interim
voila j'ai continuer a travail sans contrat de travail a la fin de ma mission j'ai donc attaque ma
boite interim(des ordures) pour requalification de contrat avec bien sur dommage et interet et
tout ce qui va avec mais les conclusion des avocats de la partie adverse me donne perdant a
100/1 en effet il avance que aucune agence interim n'a encore ete condamne en me citant
plusieur cas de jurisprudence dans lesquels les salaries ont perdu parce les agences d'interim
doivent juste envoyer le contrat dans les 48 heures chose qu'ils n'ont pas fait mais affirme le
contraire et aussi que le contrat ne doit pas forcement etre signe et il rejette la balle sur
l'entreprise utilisatrice que selon eux je devrais plutot attaque qui peut m'aider et me prouver
le contraire merci a tous d'avance